

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 30 avril 2004  
(convocation du 19 avril 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)	Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain	M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie	M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max	M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique	M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam	M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues	M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence	Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain	M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice	Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Prestations de service informatique (Help desk) pour l'ensemble des services de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres restreint - Décision - Autorisation**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux gère à ce jour la globalité des demandes d'intervention émises par les utilisateurs de la CUB, relatives à un parc informatique de 1300 micro-ordinateurs répartis sur 24 sites, 592 imprimantes locales et réseau auxquels s'ajoutent 24 traceurs AO+, ainsi qu'un ensemble de petits périphériques (scanners, lecteurs ZIP, etc.).

En 2003, le Département « Gestion des postes clients » de la Direction des Systèmes d'Information a géré en moyenne 350 incidents par mois avec des pointes pouvant aller jusqu'à 500 incidents.

Le marché de « maintenance bureautique » notifié à la société ALLIUM le 21 mars 2002 arrive à échéance fin décembre 2004. Dans ces conditions, il convient aujourd'hui de lancer un appel d'offres restreint à bons de commande en application des articles 33.1 alinéa 4, 60 à 64 et 71-I du Code des Marchés Publics.

La procédure d'appel d'offres restreint est apparue nécessaire au niveau de cette consultation. En effet, de nombreuses sociétés peuvent être attirées par l'objet du marché, mais n'ont pas forcément les moyens d'assurer les prestations telles qu'elles sont demandées dans le cahier des clauses techniques particulières. Dans ces conditions, cinq candidats seront sélectionnés lors de l'appel à candidatures.

Le montant de la facturation mensuelle dépendant du nombre d'appels enregistrés par le prestataire et du niveau de complexité des interventions, ce marché est à bons de commande.

Cet appel d'offres restreint a pour objet de rechercher un prestataire de service qui sera chargé du Help desk informatique pour l'ensemble des services de la Communauté Urbaine de Bordeaux comprenant :

- La prise en compte de l'ensemble des demandes d'assistance des utilisateurs,
- L'accueil téléphonique, niveau 0 (prise d'appels),
- L'aide à la maintenance, supports de niveau 1 et 2, résolutions d'incidents,
- La production des tableaux de bord.

Le marché sera conclu pour une durée initiale de 1 an à compter de sa notification. Le marché peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Il s'agit d'un marché à prix unitaires.

Conformément aux articles L21 21 – 12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux, 13<sup>ème</sup> étage.

Le montant de la dépense est évalué à 100 000 € H.T minimum et 400 000 € H.T maximum pour une année, soit 400 000 € H.T minimum et 1 600 000 € H.T maximum pour quatre années successives.

En raison du montant de ces prestations, la mise en concurrence donne lieu à publicité au niveau européen.

L'opération sera imputée au budget principal de l'exercice en cours :

- chapitre 011 – compte 6288 – fonction 0201 – CRB R310

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis,

- de décider
  - la réalisation des prestations de service informatique,
  - d'entériner le dossier de consultation des entreprises,
- et autoriser M. le Président
  - à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres restreint, en application notamment des articles 33 alinéa 4, 60 et 64 du code des marchés publics,

- à signer le marché à venir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse, en réponse à la procédure d'appel d'offres restreint et, en cas d'appel d'offres infructueux, à poursuivre soit par appel d'offres restreint avec dossier adapté au contexte, ou modifié en application de l'article 64, soit par marché négocié, en application de l'article 35 – I -1<sup>er</sup> du Code des Marchés Publics,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
4 JUIN 2004**

M. MICHEL MERCIER

